

L'an deux mille vingt-trois, le **lundi 2 octobre**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

DATE DE CONVOCATION
25/09/2023

DATE D’AFFICHAGE
25/09/2023

Etaient présents

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Louis BOISSÉE, M. Bruno LECŒUR, Mme Monique BOBLIN, M. Patrick DESVAGES, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR, Mme Isabelle PIERRE, M. Nicolas RICHTER, M. Bertrand VERSTRAETE.

Absents excusés

M. Jean-Pierre ISABEL donne pouvoir à M. Jean-Louis BOISSÉE
Mme Sophie MOBASHER donne pouvoir à Damien de WINTER
Mme Sara ROUZIÈRE donne pouvoir à Mme Magali LE BLAIS
Mme Marie-France LEBON donne pouvoir à Mme Catherine SIBBILLE
M. Didier HERGAS donne pouvoir à Mme Monique BOBLIN
Mme Agathe PETRIGNANI
M. Bernard LELAIZANT
M. Abdellah FAWZI

Secrétaire de séance : M. Bruno LECŒUR

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
27
PRÉSENTS
19
VOTANTS
23

Délibération n° 23.10.02/32

Objet / Palmarès 2023 du concours des maisons et balcons fleuris

Madame Catherine SIBBILLE, en l'absence excusée de Madame Sophie MOBASHER, Adjointe au Maire en charge de la Vie Locale, annonce les résultats du palmarès 2023 du concours des maisons et balcons fleuris.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix POUR et 1 abstention (Christophe BISSEY) ;

DÉCIDE d'allouer des prix pour un montant global de 854 € répartis comme suit :

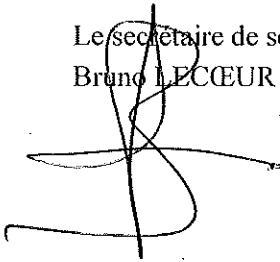
CLASSEMENT	CATÉGORIE PAVILLONS	CLASSEMENT	CATÉGORIE BALCONS	
			BALCONS RA	BALCONS VILLE
1 ^{er} prix	57 €	1 ^{er} prix	37 €	37 €
2 ^{ème} prix	50 €	2 ^{ème} prix	27 €	27 €
3 ^{ème} prix	47 €	3 ^{ème} prix	22 €	22 €
4 ^{ème} prix	42 €	4 ^{ème} prix	17 €	17 €
5 ^{ème} prix	40 €	5 ^{ème} prix	17 €	
6 ^{ème} prix	37 €	6 ^{ème} prix	17 €	
7 ^{ème} prix	32 €	7 ^{ème} prix	17 €	
8 ^{ème} prix	27 €	8 ^{ème} prix	17 €	
9 ^{ème} prix	22 €			
10 ^{ème} prix	22 €			
11 ^{ème} prix	22 €			
12 ^{ème} prix	22 €			
13 ^{ème} prix	20 €			
14 ^{ème} prix	20 €			
15 ^{ème} prix	20 €			
16 ^{ème} prix	20 €			
17 ^{ème} prix	20 €			
18 ^{ème} prix	20 €			
19 ^{ème} prix	20 €			
20 ^{ème} prix	20 €			
S/totaux	580 €		103 €	171 €
TOTAUX	580 €		274 €	
		854 €		

Soit en synthèse :

- 20 prix pour un montant total de 580 € pour la catégorie PAVILLONS,
- 4 prix pour un solde de 171 € pour la catégorie BALCONS VILLE,
- 8 prix pour une somme de 103 € pour la catégorie BALCONS FLEURIS A LA RESIDENCE GUY TRAVERT,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Bruno LECŒUR



Le Maire,
Damien de WINTER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403019-20231002-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 17/10/2023